



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction des Politiques Publiques  
Pôle Coordination et Instruction  
Cellule Développement Durable**

COMPTE-RENDU

**Commission de suivi de site (CSS) de l'ISDND d'Embrun  
Réunion du 8 juin 2022 – Salle de la Régie SMICTOM à Embrun à 14h30**

Gap, le **21 JUIN 2022**

Liste des présents :

Collège administrations de l'Etat :

- M. Frédéric PLANES, Directeur de la direction des politiques publiques à la Préfecture, président de séance,
- M. Samuel BENOIT DE COIGNAC, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA (DREAL).

Collège élus :

- M. Marc AUDIER, Mairie d'Embrun,
- M. Jean-Claude DOU, Mairie d'Embrun.

Collège riverains ou associations :

- M. Hervé GARDON, association Société Alpine de Protection de la Nature – France Nature Environnement (SAPN-FNE 05).
- M. David DOUCENDE, Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Collège exploitant :

- M. Jérôme ARNAUD, Communauté de communes de Serre-Ponçon.

Collège salariés :

- Mme Ananda TROUILLET.

Personnalité qualifiée :

- Lieutenant Jean-Rémy MAGNAN, service départemental d'incendie et de secours (SDIS 05).

Excusés :

- Mme Sophie AVY, agence régionale de santé (ARS-DD05),
- M. Pierre VOLLAIRE, Communauté de communes de Serre-Ponçon,
- Mme Line DARMEDRU, salariée.

Secrétariat :

- Mme Alexia SALORD direction des politiques publiques à la préfecture,
- M. David NOLOT, direction des politiques publiques à la préfecture.

Invité :

- M. Christophe GUIDICELLI, Directeur de la Régie SMICTOM Serre-Ponçon.

**9 membres présents sur 12 : le quorum est atteint.**

M. Planes introduit la séance en excusant M. VERLINE, Secrétaire Général de la Préfecture qui n'a pas pu présider la séance, ce jour, en raison d'autres engagements et que la séance fera le point sur l'activité annuelle du site.

### **1. Approbation du compte-rendu de 2021**

Aucune observation n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Présentation du bilan d'activités 2021 et questions-réponses**

Le bilan d'activités est présenté par Mme TROUILLET, qui rappelle que l'ISDND de Pralong a été repris en gestion directe par la régie SMICTOM au 1<sup>er</sup> avril 2020.

Les objectifs généraux sont d'accueillir les camions de collecte dans de bonnes conditions, réduire la production de lixiviats, diminuer le casier d'exploitation et limiter l'impact environnemental du site.

Les difficultés rencontrées en 2021 sont essentiellement liées au personnel du site puisqu'il y a eu 3 mois d'arrêts maladie suite à des accidents de travail de l'opérateur, un changement d'opérateur en décembre 2021 et Mme Ananda Trouillet, responsable du site, a été réquisitionnée sur un autre poste.

Le tonnage enfoui est de l'ordre de 5346 tonnes en 2021 avec le constat régulier d'une forte augmentation pendant la période estivale en raison du tourisme. En février et mars 2021, il y a eu peu de déchets en raison de la fermeture des stations de ski liée à la pandémie de COVID-19.

Les refus de tri ne sont plus traités par l'ISDND de Pralong mais sont envoyés au Beynon à Ventavon en raison des difficultés à enfouir.

M. GASDON intervient pour questionner Mme TROUILLET sur l'enfouissement des refus de tri sur le site de Ventavon.

Mme TROUILLET confirme le traitement des refus de tri par le site de Ventavon car leur gestion s'avère compliquée et technique notamment avec les envois. L'ISDND de Pralong a donc fait le choix d'envoyer les refus de tri au Beynon.

M. GASDON s'interroge sur la quantité de tonnes que représente les refus de tri.

Mme TROUILLET répond que les refus de tri représentent entre 250 à 300 tonnes par an en fonction des années.

M. AUDIER souligne que la baisse des déchets enfouis en tonnes entre 2018 et 2021 s'explique par la crise sanitaire et les confinements et ce, malgré une très bonne fréquentation touristique.

Mme TROUILLET ajoute que cela peut aussi s'expliquer par un meilleur tri des déchets avec un public mieux sensibilisé au tri des ordures ménagères.

M. PLANES soulève que la quantité des encombrants lors de la crise sanitaire a diminué mais s'interroge sur un possible effet de rattrapage qui a pu avoir lieu comme ce fût le cas sur d'autres secteurs.

Mme TROUILLET répond qu'elle n'a pas connu d'effet de rattrapage sur le site de l'ISDND de Pralong dans la mesure où il y eu un meilleur tri opéré en déchetterie.

Mme TROUILLET revient sur le bilan d'activités et indique que le site a enfoui en volume 6789 m<sup>3</sup> de déchets mais qu'en termes de tonnages enfouis cela représente 7772 tonnes car il y a la terre qui doit être prise en compte pour le recouvrement des envols, soit une densité de 1,14 (équivalente à 2020). Il reste un volume disponible de 53 451 m<sup>3</sup>, soit 8 ans d'exploitation potentiels. La zone 1 a été exploitée en 2021 et couverte en décembre 2021 pour éviter la production de lixiviat. Actuellement, la zone 2 est exploitée avec prévision d'un recouvrement en fin d'année 2022.

M. GASDON demande si les zones 1 et 2 sont définitivement fermées

Mme TROUILLET répond par la négative et que ces zones seront recouvertes pour être exploitées à nouveau.

En janvier 2021, il y a eu un nettoyage et l'entretien du pont bascule qui n'avait jamais été fait au cours des dix dernières années. Cela a consisté à enlever la terre qui pesait sur le pont avec le gel et qui le rendait inopérant. Cette intervention était nécessaire pour le fonctionnement de la décharge dans la mesure où le pont n'a pas pu fonctionner pendant 3 jours.

En mars 2021, il y a eu la création du quai Nord qui n'est pas encore en service. Il sera présenté lors de la visite. Il servira pour exploiter la zone nord en 2023.

En août 2021, une remise à niveau de l'entrée du site a été effectuée car elle était très pentue.

En octobre 2021, il y a eu la réalisation d'une tranchée en bord de casier car le Géotextile était très abîmé par les Ultras Violet. Il était nécessaire de réaliser des opérations de décaissement avec la pose d'un nouveau Géotextile. Enfin, une tranchée avec drain a été réalisée afin d'éviter pour les années à venir que le lixiviat sorte du casier.

En décembre 2021, il y a eu la couverture de la zone 1 et un bâchage du site (couverture 2315 m<sup>2</sup> soit 1000 m<sup>3</sup> de lixiviat évités ; ce qui a coûté un peu plus de 20000 euros).

M. DOU intervient et demande comment sont récupérées les eaux pluviales.

Mme TROUILLET répond que la pluie arrive sur une bâche disposée en pente, que l'eau tombe sur un exutoire qui arrive sur un caniveau en béton et qui poursuit son trajet jusqu'au bassin prévu à cet effet en contrebas du site.

Concernant la gestion des biogaz, depuis 2019, il n'existe plus de chaudière de valorisation des biogaz. Il reste uniquement une torchère qui a brûlé 761 734 m<sup>3</sup> de biogaz pour un fonctionnement à 97 % sur l'année 2021. La qualité du biogaz est bonne. Seulement deux zones produisent du biogaz et qui devraient disparaître l'année prochaine avec le recouvrement.

Il y a eu une zone rouge autour du puits central qui capte le lixiviat en fond de casier. Dès lors, il a été mis en place au niveau du puits un système de siphon afin de stopper la production de biogaz. Actuellement, plus aucun biogaz ne s'échappe du puits.

M. DOU demande s'il y a d'autres valorisations envisageables pour les biogaz.

Mme TROUILLET souligne que la chaudière a été sous-dimensionnée à l'origine. Il aurait fallu réinvestir 120 000 euros avec un débitmètre à 60 000 euros. Ce qui représente un coût trop élevé pour la décharge.

M. DOU s'interroge sur ce qu'il va advenir des biogaz après les 8 ans d'exploitation restants et que cela aurait été intéressant peut-être sur le long terme d'envisager une valorisation des biogaz.

M. AUDIER affirme que la production de biogaz va se poursuivre au-delà de la fin d'exploitation de l'ISDND et donc qu'il y aura une réflexion à mener sur la gestion post exploitation des biogaz mais qu'il n'est pas à l'ordre du jour de remettre en fonction la chaudière.

Concernant la gestion des lixiviats, cette gestion a coûté 165 000 euros alors qu'en 2020 la dépense était de l'ordre de 200 000 euros. Ce qui signifie que la production de lixiviat est en baisse. Ceci s'explique par le fait qu'en 2020, le casier était saturé en lixiviat et par le faible pompage effectué en 2019.

Il y a eu 5287 m<sup>3</sup> de lixiviats pompés en 2021 et 4991 m<sup>3</sup> de lixiviats traités en 2021 par la STEP de Gap soit 1000 m<sup>3</sup> supplémentaire à traiter que ce qui avait été prévu. Cela a représenté une dépense supplémentaire de 30 000 euros. Ce qui a impacté le budget dans la mesure où certaines dépenses ont dû être reportées à 2022 afin d'absorber cette dépense supplémentaire imprévue.

M. DOUCENDE rappelle qu'à la création du site, les lixiviats devaient être évaporés sur place.

Mme TROUILLET souligne qu'une réflexion est menée avec un bureau d'étude sur une unité d'évaporation sur site mais que le concentrat pose problème car plus il y a d'évaporation, plus il y a de concentrat et que cela représente 180 euros le m<sup>3</sup>. C'est un coût financier beaucoup trop élevé pour l'ISDND de Pralong.

M. DOUCENDE soulève que la production de gaz et donc d'énergie pourrait servir à évaporer le lixiviat.

Mme TROUILLET insiste sur le fait qu'il est important de maîtriser les coûts financiers et qu'une réflexion de la gestion des lixiviats doit être menée.

M. BENOIT DE COIGNAC questionne sur l'enfouissement des résidus secs.

Mme TROUILLET affirme que l'enfouissement des résidus secs suppose des investissements lourds avec une installation qui coûte 300 000 euros minimum.

Elle propose pour la Commission de Suivi de Site de 2023 de présenter un diaporama sur les lixiviats.

Les analyses des eaux de ruissellement internes sont bonnes et les analyses de lixiviats sont considérées conformes pour la STEP. Les analyses des eaux souterraines sont également conformes. Enfin, les rejets de la torchère ont lieu une fois par an.

M. GARDON demande si des analyses sont effectuées au niveau de l'ancienne décharge.

Mme TROUILLET répond qu'il y a seulement des analyses pour le biogaz deux fois par an qui sont effectuées.

Concernant les nuisances, il existe deux types de nuisances à savoir des nuisances visuelles et olfactives. Les nuisances visuelles concernent les envols qui ont été difficiles à gérer en 2020 et 2021. Un ramassage hebdomadaire de 45 minutes est effectué. En mars 2021, une campagne de ramassage des envols a eu lieu grâce à l'aide du personnel du centre aquatique qui était fermé en raison du confinement.

Il y a eu une baisse des nuisances olfactives grâce aux travaux réalisés et aucune plainte en 2021. Il y a eu seulement en octobre 2021, une nuisance olfactive, suite aux travaux de la tranchée au bord de casier.

M. AUDIER souligne les progrès considérables réalisés pour les nuisances olfactives depuis que le SMICTOM a repris la gestion du site. Auparavant les odeurs étaient présentes jusqu'à Embrun et de façon prégnante.

Mme TROUILLET confirme qu'il y a eu de réels progrès pour les nuisances olfactives et que les personnes qui viennent à la déchetterie (soit 200 passages par jour) ne se plaignent pas ou très peu des odeurs. Une campagne de débroussaillage par des moutons a été menée en mai, août et octobre 2021 sur l'ancien site et le bas du nouveau site. De plus, des débroussaillages réguliers ont lieu tout au long de l'année sur les espaces de l'ISDND.

Concernant les perspectives de 2022, il est noté que toutes les perspectives fixées en 2021 ont été atteintes sauf la pose de filet « Grand vent » pour les envols.

La Communauté de communes prévoit plusieurs aménagements à savoir une répartition des filets anti-envols, de trouver une solution pour les envols avec la pose de filets « Grand Vent » sur la partie Nord-Ouest ou l'acquisition de cage à envols, de sortir les réseaux électriques et lixiviats aériens, de réaliser une tranchée en bord de casier, de réparer le système d'évacuation des lixiviats du bassin au camion-citerne et d'installer le système de vidéo-surveillance.

Pour la vidéo-surveillance il est demandé à ce que le site en soit exempté, il n'y a que les propres camions de l'ISDND quasiment qui viennent décharger et que cela représente un coût de 35 000 euros.

M. BENOIT DE COIGNAC souligne que le système de vidéosurveillance permet de déterminer quel camion a mis tel déchet et notamment un déchet indésirable.

M. GASDON demande si dans le cadre du GEMAPI une inspection annuelle doit avoir lieu notamment pour les busages.

Mme TROUILLET et M. AUDIER vont se renseigner à ce sujet.

M. DOUCENDE questionne sur le fait que cela soit le dernier site en activité et sur les risques de sollicitations pour modifier les capacités de tonnages.

M. AUDIER rappelle qu'il y a 3 ans, l'ISDND de Pralong a accepté une demande de tonnages supplémentaires mais que c'était exceptionnel suite à une sollicitation du briançonnais. Le suivi du site actuel fait qu'une fois le niveau de tonnage atteint, il n'y aura pas d'autre autorisation d'exploitation et que les déchets seront emmenés à Ventavon.

M. GASDON affirme que le site de Ventavon est dans une gestion aléatoire et demande des études sanitaires autour de Ventavon suite à des plaintes de riverains.

Il soulève que les déchets de Nice arrive au Beynon en cas de situation exceptionnelle suite à un arrêté préfectoral et que c'est non conforme au SRADDET et au bassin alpin 04 et 05.

M PLANES rappelle que ce qui est indiqué dans l'arrêté préfectoral visé et qu'en cas de problème exceptionnel, il y a une possibilité de recevoir des déchets par solidarité régionale. Il s'agit d'un cas très spécifique qui est contrôlé par la DREAL. Un contrôle de la DREAL a été fait l'année dernière et a démontré que sur le site de Ventavon les conditions posées par l'arrêté préfectoral sont respectées.

Il ne s'agit pas de l'arrêté préfectoral de 2018 comme l'affirme M. GASDON mais de celui de 2020 qui permet de déroger aux périmètres du bassin alpin en cas d'évènement exceptionnel par solidarité régionale.

Ce même arrêté prévoit une diminution des tonnages dans le but de réduire les déchets enfouis. La taxe sur les activités polluante dont le taux est en augmentation s'inscrit également dans cette optique de réduire les déchets enfouis sur le principe du pollueur-payeur.

Un travail est fait par l'ensemble des collectivités et des Communautés de communes auprès des producteurs de déchets que se soient des particuliers ou professionnels pour inciter à améliorer le tri et à sensibiliser le public pour éviter les refus de tri et limiter l'enfouissement.

M. AUDIER informe qu'un projet de traitement de biodéchets qui seront mélangés aux déchets vert pour faire du compost est cours de réalisation. Elle se situera à proximité de l'ISDND.

Un projet de nouvelle déchetterie est également à l'étude afin de pouvoir proposer plus de filières.

M. GASDON souligne qu'au dernier conseil consultatif des citoyens d'Embrun, il a été affirmé que la redevance incitative est le moyen le plus opportun pour réduire les déchets ultimes.

M. AUDIER est d'accord mais rappelle qu'il y a eu ces dernières années une forte diminution de la collecte des ordures ménagères et que l'idéal est d'y arriver sans passer par une taxe.

Mme TROUILLET ajoute que ce système de taxe est difficilement compatible avec le tourisme.

M. GUIDICELLI encourage les personnes à ramener les déchets aux abords du lac à la voiture

M. GARDON soulève qu'il y a une demande de la part de certaines copropriétés de bénéficier d'un composteur collectif.

M. AUDIER et Mme TROUILLET rappellent qu'il y a déjà eu en début d'année un déploiement de composteurs dans les petites communes et que ce déploiement va se poursuivre. Il est prévu une collecte de biodéchets prochainement sur la RN 94. Il ne faut pas que les habitants hésitent à venir au SMICTOM.

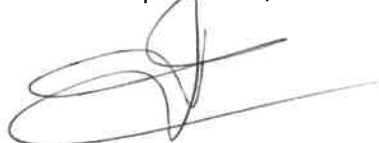
Le Lieutenant Jean-Rémy MAGNAN précise que depuis le début de l'année, il n'y a pas eu d'intervention du SDIS sur le site. L'ISDND de Pralong ne représente pas un grand site pour le SDIS contrairement à Ventavon. Toutefois, le site a tendance à évoluer et les plans dressés en 2020 ne correspondent plus à la réalité du site (accès, coupures électriques...). Une mise à jour s'avère nécessaire.

Mme TROUILLET propose une rencontre annuelle avec le SDIS.

M. PLANES remercie tous les participants et ne donnera pas suite à l'invitation de la visite du site dans la mesure où il est contraint par d'autres engagements.

Aucune question, ni observation supplémentaire n'est formulée. Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 15h45. Elle se poursuit pour certains par une visite du site.

Le président,



Frédéric PLANES